



## Pouvoir bancaire et problèmes éthiques

Selon un relevé publié en février 1982 le Grand-Duché de Luxembourg abrite 113 établissements bancaires et d'épargne, 70 caisses rurales, 16 établissements financiers non bancaires et 111 fonds d'investissements. Inutile d'insister sur le rôle de ces banques et sociétés financières pour l'économie et la recette fiscale de notre pays. Pourtant le commun des mortels ignore sans doute aussi largement que le soussigné quelles sont au juste les activités de ces innombrables banques etc.. comment elles fonctionnent, quel est leur rôle économique exact, qui en tire profit,...

Ces questions difficiles trouveront une première réponse dans une brochure de 66 pages intitulée

POUVOIR BANCAIRE ET PROBLEMES ETHIQUES, éd. par l'Association oecuménique pour Eglise et Société et la Commission Justice et Paix (Bruxelles 1982).

Partant de la question de savoir quelle est la responsabilité des banques dans l'inégalité croissante entre les hommes au triple niveau de l'avoir, du savoir et du pouvoir, les auteurs analysent dans une première partie les fonctions d'une banque. A côté des opérations pour collecter des surplus financiers (épargne) et octroyer des crédits, gérer des capitaux, créer de la monnaie (scripturale) -parce que l'argent déposé reste disponible pour le titulaire du compte et sert en même temps à financer des crédits pour d'autres-, ils insistent sur la collecte, le stockage et le traitement d'informations sur les clients de la banque, amplifiées de plus en plus souvent par la création de réseaux bancaires et l'internationalisation du système.

Le chapitre le plus original de cette partie traite des "dimensions imaginaires" de la banque et du rôle de l'argent dans le champ culturel: L'argent est "la seule denrée qui puisse s'échanger apparemment contre tout" (p. 17) et l'individu est pratiquement réduit à sa valeur numérique déterminée par sa capacité de produire: "L'argent fait désormais fonction d'équivalent général, d'étalon universel de valeurs" (p. 18). Et pourtant l'argent reste aussi tabou, suscite activités et angoisses, (vol, chômage), crée inégalités et injustices. Et la banque influe sur nos habitudes, car pour obtenir un crédit il faut être "crédible", et il faut hypothéquer son avenir.

Dans ce sens le pouvoir bancaire est énorme et redoutable (2e partie). C'est la banque qui décide d'octroyer ou de ne pas octroyer un crédit, et cela au niveau du consommateur particulier aussi bien que des Etats (Tiers Monde e.a!). Et par ce biais les banques renforcent délibérément les inégalités existantes. Car il est évident que les gros épargnants aussi bien que les gros emprunteurs obtiendront, même sans les solliciter, des taux d'épargne ou de crédit bien plus avantageux que le commun des mortels.

Et même s'il se déclare comme "ne faisant pas de politique", le banquier sert ainsi objectivement le système dominant. Une analyse de ses discours et autres publications montre d'ailleurs fort clairement que son discours est bel et bien idéologique et s'intéresse de près à l'économie et à la politique. Aussi ne peut-il que rejeter toute contestation: les Eglises belges en ont fait l'expérience lorsqu'elles se mirent à concrétiser l'interpellation adressée par le Conseil oecuménique des Eglises à certaines banques qui accordaient des prêts à l'Afrique du Sud (1972). En effet, si cette interpellation était justifiée, d'autres ne seraient-elles pas aussi valables concernant l'Argentine ou l'Uruguay, ou des entreprises (belges) exportant (des armes) vers ces pays où les droits de l'homme ne sont pas respectés. On conçoit la peur des banquiers de voir s'écrouler non seulement la confiance, préalable du crédit, mais l'ensemble du fonctionnement de leur système économique.

Mais ils se sont armés contre de telles contestations en instituant p.ex. le fameux secret bancaire, ou en émiettant tellement le pouvoir de sorte qu'ils pourront toujours rejeter la responsabilité sur d'autres instances. Et on comprend ainsi que notre ignorance constatée en introduction est loind'être fortuite...!

Revenant ainsi à la question initiale de savoir "le pouvoir bancaire coopère à la construction d'un monde plus intelligible, plus juste et



plus solidaire", les auteurs de la brochure sont bien forcés de répondre par la négative.

Aussi ajoutent-ils dans une 3e partie des "réflexions théologiques et éthiques". La tradition biblique a, selon eux, une vue très complexe du pouvoir en général: D'une part le pouvoir doit servir à créer les conditions assurant à l'homme la possibilité de se libérer, mais d'autre part il risque toujours d'être entraîné dans sa perversion. Le problème est pour un chrétien d'aujourd'hui d'autant plus difficile que la situation est devenue beaucoup plus complexe et ne ressemble plus guère à celle du monde biblique, et d'autre part la "christianisation du monde" a conduit l'Eglise même à légitimer maint pouvoir en s'associant au pouvoir idéologique des Etats, sans contribuer au libre épanouissement des hommes.

N'empêche que la lecture de l'Evangile doit inciter les chrétiens à poser des questions aux banques. Les auteurs les posent d'abord au niveau d'une réflexion sur la permanence de la dichotomie riches/pauvres. Celle-ci est renforcée comme on l'a vu par le pouvoir bancaire, mais elle est contraire à l'engagement du Christ en faveur des pauvres. (Le Nouveau Testament montre d'ailleurs clairement que la richesse est toujours un obstacle au salut.) Les Eglises, fidèles à la parole du Messie devraient donc absolument définir leur attitude face au pouvoir bancaire (et cette brochure, issue de l'expérience avec les banques et l'Afrique du Sud, en est un premier pas important) pour apprendre à voir la réalité avec les yeux du pauvre, et ensuite à élaborer des modèles de partage de richesses.

D'autre part les auteurs mettent des points d'interrogation dans le domaine "transparence et secret" et rappellent l'exigence de la lettre aux Ephésiens de ne pas prendre part aux oeuvres des ténèbres. Ici une des tâches primordiales serait de démasquer les discours idéologique du pouvoir bancaire. Le secret bancaire, p.ex. pourrait parfaitement être limité aux données se rapportant aux personnes physiques sans entraver le fonctionnement du système.

Dans la 4e et dernière partie les auteurs font des propositions trop techniques pour être détaillées ici, mais qui valent sans aucun doute la peine d'être discutées.

"Chercher à savoir comment aimer son prochain dans un univers éclaté, (...) où la communication entre les hommes se fait progressivement par le biais d'un appareil structurel qui

anonymise les relations, devient extrêmement difficile à formuler et à pratiquer" (p. 52). C'est le cas de le dire. Et le découragement et le "on-ne-peut-de-toute-façon-rien-y-changer" sont proches, surtout s'il s'agit de combattre un pouvoir aussi mystérieux, délibérément occulté et financièrement fort que sont les banques. Avec cette brochure la Commission Justice et Paix de l'Eglise cath. belge et l'Association Oecuménique pour l'Eglise et Société ont posé un signe d'espoir.

S'il est vrai que je regrette le choix (délibéré) des auteurs de renoncer à tout exemple concret et chiffre des fonctions et du pouvoir des banques, je ne puis que recommander cette brochure aux lecteurs luxembourgeois. Le problème bancaire pour eux risque d'être plus pressant encore. Pourquoi la Commission Justice et Paix luxembourgeoise - qui s'est signalée en hiver dernier par une série d'articles fort bien documentés sur la faim dans le monde - ne se mettrait-elle pas à analyser la problématique bancaire dans son contexte luxembourgeois? Un premier instrument de travail lui est fourni par sa consœur belge.

michel pauly

Le dossier "Pouvoir bancaire et problèmes éthiques" peut être obtenu au prix de 150 F à verser au compte ool-1129133-32 de l'Association Oecuménique, 23, av. d'Anderghem, B - 1040-Bruxelles. (Le versement à partir d'un CCP luxbg. se fait directement sans aucun autre chiffre.)

(1) voir à ce propos la toute récente étude de Claude Schmit et Marie-Paule Weides-Schaeffer. Le secret bancaire en droit luxembourgeois, in : Cahiers économiques (édités par la BIL) 2/82

